

« Violences Sexuelles et Sexistes dans le Sport »



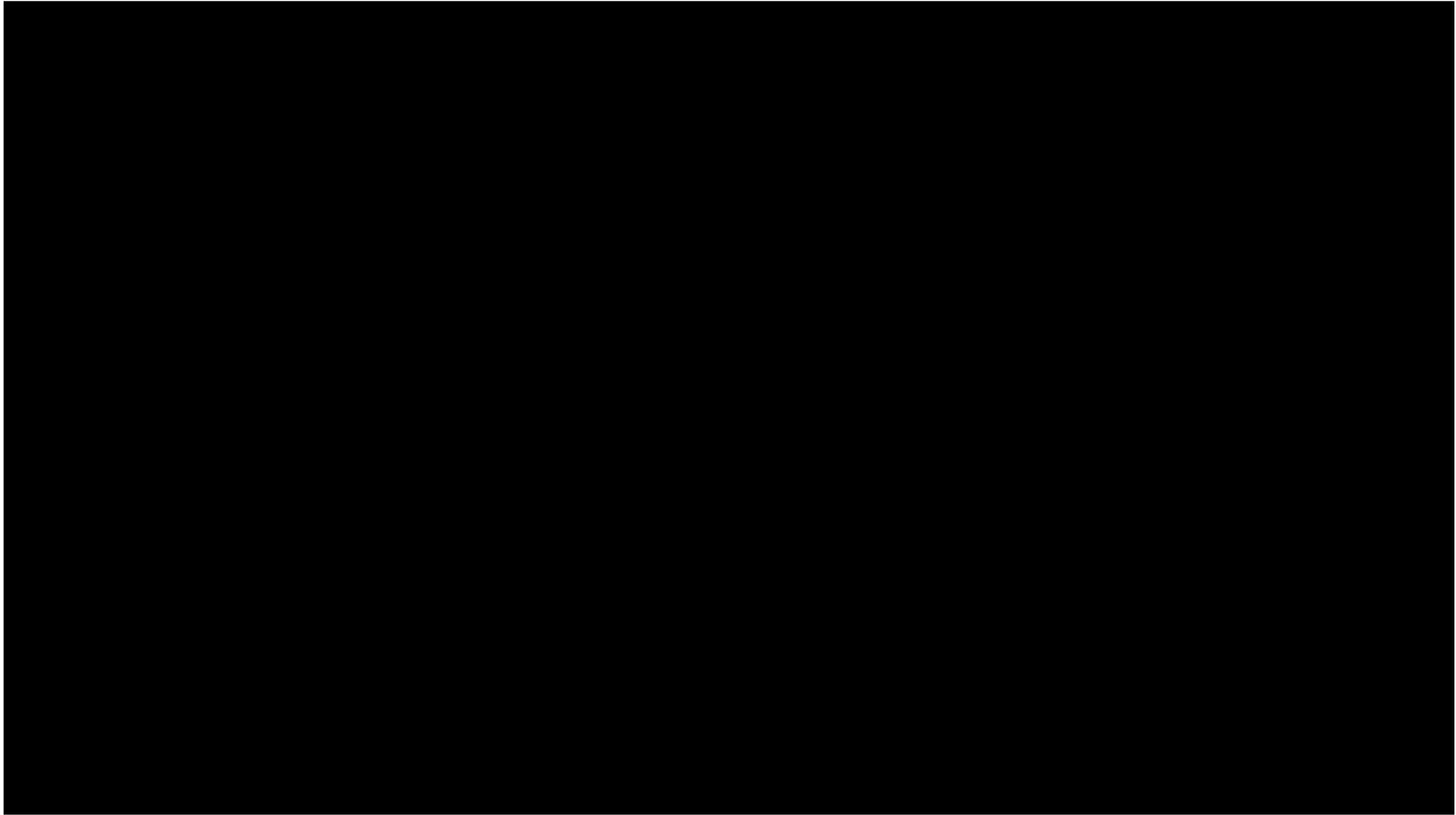
**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE**

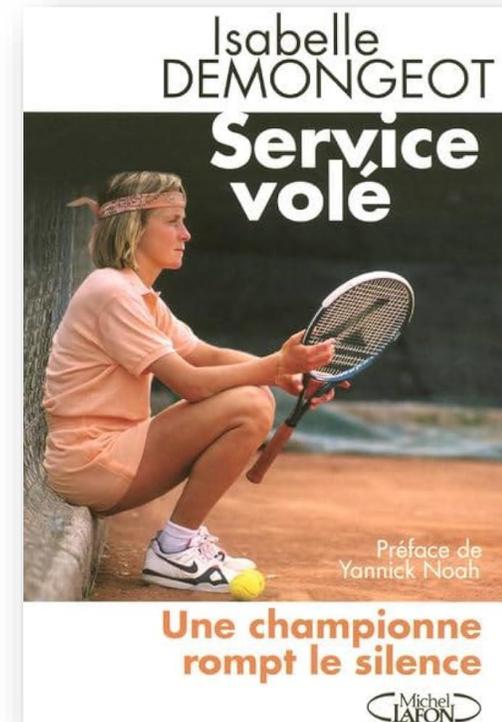
*Liberté
Égalité
Fraternité*



1° Histoire de la libération de la parole

Une omerta difficile à briser

- ▶ **1993** : Procès des agresseurs de Catherine Moyon de Baecque
- ▶ **1997** : Témoignage de Catherine Moyon de Baecque dans son livre *La médaille et son revers*
- ▶ **2007** : Publication de l'ouvrage *Service Volé* par Isabelle Demongeot
- ▶ **2008** : Roselyne Bachelot, ministre de la santé, de la jeunesse et des sports, met en place le 1er plan de lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles dans le milieu sportif
- ▶ **2009** : Rapport d'enquête « Etude des violences sexuelles dans le sport en France » (Université Bordeaux 2) – G. Décamps, S. Afflelou, A. Jolly



2020 : l'année clé

- ▶ Plusieurs enquêtes publiées dans les médias **entre 2018 et 2020** :
 - ▶ *Enfance abusée* en 2018
 - ▶ **Enquête Disclose** « Le revers de la médaille » fin 2019
 - ▶ Dossier dans le journal *L'Equipe* le 29 février 2020
 - ▶ Documentaire de P.E. Luneau-Daurignac sur la chaîne *Arte* en 2020

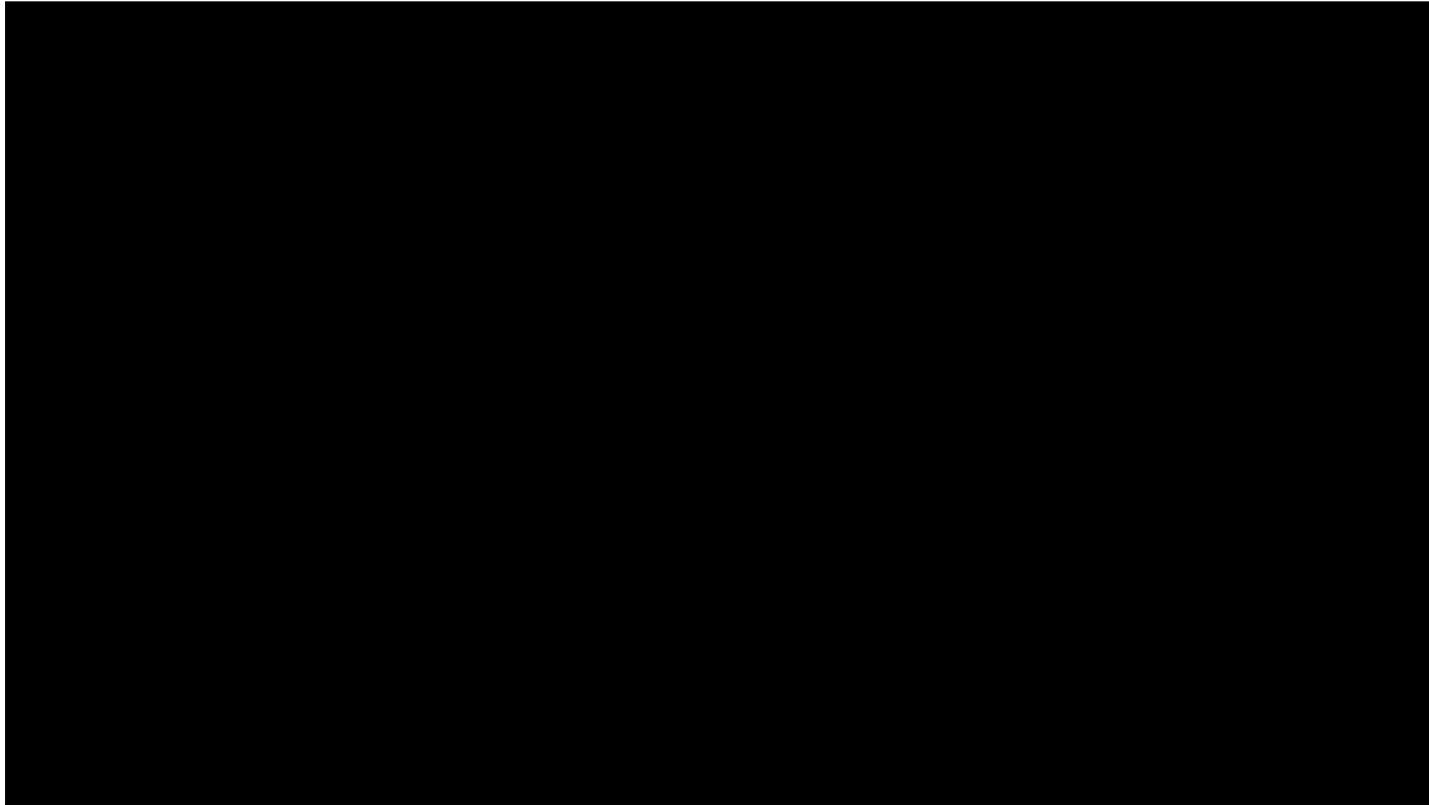
→ Les témoignages se multiplient en France et dans le monde

- ▶ **Janvier 2020** : publication du livre *Un si long silence* de Sarah Abitbol



Il faut en parler !

“Parlez-en” - Team Elles Pays de la Loire



Objectifs

- Être conscient
- Être vigilant
- Être acteur

En tout lieu, il s'agit de la protection des mineurs et des pratiquants

Les Violences Sexuelles : définition

Les violences sexuelles désignent tout acte sexuel commis avec violence, contrainte, menace ou surprise.

Ces violences portent atteinte aux droits fondamentaux de la personne.

Personne n'a le droit d'imposer un acte sexuel non désiré.

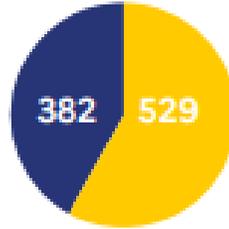
Les chiffres-clés des violences sexuelles dans la population (rapport CIIVISE 2023)

- 3,9 millions de femmes (14,5%) et 1,5 million d'hommes (6,4%) ont été confrontés à des violences sexuelles avant l'âge de 18 ans, ce qui représente au total 5,4 millions de personnes. (INSERM-CIASE)
- 160 000 enfants sont victimes chaque année de violences sexuelles. Autrement dit, un enfant est victime d'un viol ou d'une agression sexuelle toutes les 3 minutes. (CIIVISE)
- Dans 81% des cas, l'agresseur est un membre de la famille. Dans 22% des cas, l'agresseur est un proche de l'enfant et de ses parents. Dans un peu plus d'un cas sur 10 (11%), les violences sexuelles sont commises dans un cadre institutionnel par un adulte, le plus souvent. Enfin, 8% des violences sexuelles sont commises par un inconnu, dans l'espace public (rue, transports en commun, etc.).
- En moyenne, les victimes avaient 8 ans et demi au début de violences.

Chiffres clés

89,9 % des faits dénoncés concernent des faits de violences sexuelles

Sur **911** éducateurs sportifs mis en cause :



529 éducateurs rémunérés ou éducateurs stagiaires, dont **81 %** ont une carte professionnelle valide au moment des faits

382 éducateurs bénévoles (contre **154** en 2022) Les éducateurs sportifs représentent **71 %** des mis en cause et les exploitants **11 %**.

81% des victimes sont de sexe féminin

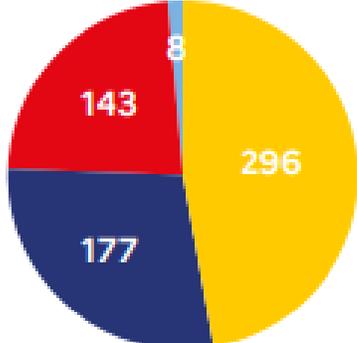
77% étaient mineurs au moment des faits

Parmi les **89,9 %** éducateurs sportifs mis en cause :

68 signalements concernent des structures de haut niveau (Pôles Espoirs, Pôles France, centres de formation de clubs professionnels) -> augmentation de **50 %** par rapport à 2022 (**45** en 2023 et **23** en 2022).

371 victimes au moins (**29 %**) avaient moins de 15 ans au moment des faits

624 mesures prononcées par les préfets de département pour **1284** mis en cause (**49 %**)



296 décisions en urgence

177 mesures pérennes d'interdiction

143 notifications d'incapacité

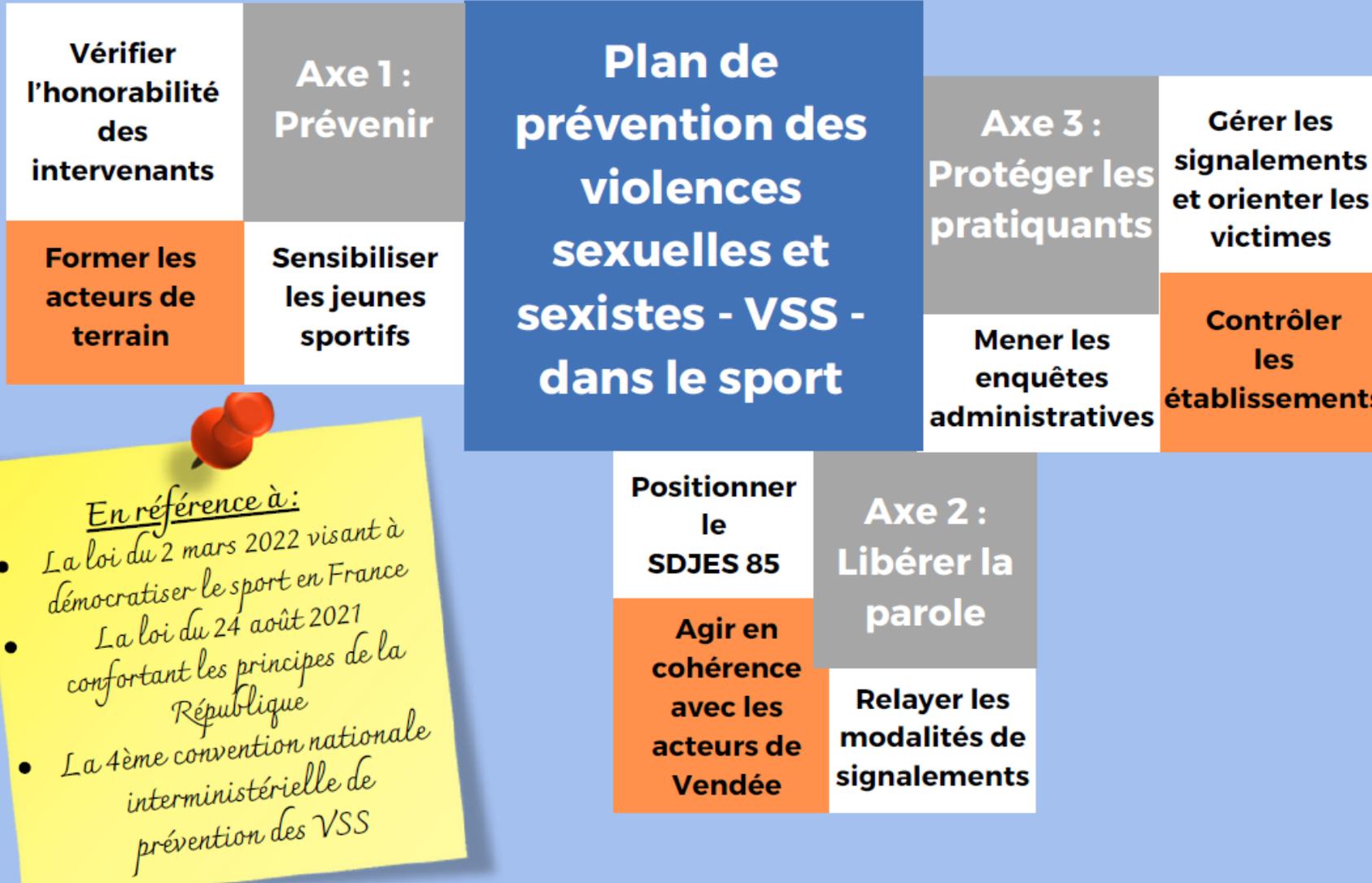
8 arrêtés en urgence n'ayant pas conduit à la prise de mesures pérennes

Quelques facteurs qui favorisent les violences dans le sport

- Sexisme
- Système éducatif basé sur l'obéissance et la soumission
- Appartenance à un groupe
- Banalisation de la violence
- Éloignement géographique
- Omerta du système sportif
- Corps objet
- ...

Comment réagir face à un fait de violence sexuelle ?

- Prévenir les instances dirigeantes
- Composer le 119, qui est le numéro national dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou risque de l'être
- Transmettre les éléments à CRIP gérée par le Conseil départemental
- Si danger imminent, contacter les services adaptés (gendarmerie, pompiers)
- Pour le sport, informer la direction des sports du ministère : signal-sports@sports.gouv.fr
- Pour le sport, informer les services de l'Etat (SDJES 85) : marine.baccon@ac-nantes.fr
- Se rapprocher d'associations d'aides aux victimes (116006)



En référence à :

- La loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France
- La loi du 24 août 2021 confortant les principes de la République
- La 4ème convention nationale interministérielle de prévention des VSS